

# SÉANCE ordinaire

**Le 13 septembre 2021**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 13 septembre 2021, à 19h00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS :** Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout et Denis Pelchat, Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

**SONT ABSENTS :** Messieurs les conseillers Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche.

---

---

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **210913.311 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Refinancement 908 300 \$ - Adjudication
  - Abolition du caractère de rue – Lot 5 645 351;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
  4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 4.1 Approbation des comptes à payer;
    - 4.2 Refinancement - concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 908 300 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021 ;
    - 4.3 Rémunération du personnel électoral – Élection municipale 2021 ;
    - 4.4 Participation financière - Entente de développement culturel 2021 ;
    - 4.5 Demande de construction d'un vivier – Marché Blais – Expertise géotechnique (CCU 21-U-22) ;
    - 4.6 Vente d'immeuble – 510, rue Jacques-Cartier, quartier Chandler (abroge la résolution numéro 210607.220);
    - 4.7 Demande d'exemption de taxes – La Maison d'aide et d'hébergement Blanche Morin ;
    - 4.8 Autorisation - Ouverture d'une marge de crédit – Règlement V-240-2021 décrétant un emprunt de 2 667 627 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le programme TECQ 2019-2023;
    - 4.9 Avis de motion – Règlement ayant pour objet de décréter un programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler ;
    - 4.10 Recommandation de paiement CP numéro 5 - HABITAT CONSTRUCTION MATANE (91986) INC – Construction du Garage municipal ;
    - 4.11 Recommandation de paiement – WSP CANADA INC – Phase 2

- préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Newport et Pabos Mills) ;
- 4.12 Service de l'embellissement – Location d'un véhicule ;
  - 4.13 Recommandation de paiement – DUGUAY SANITAIRE INC – Projet DEK HOCKEY quartier Newport;
  - 4.14 Recommandation de paiement – ENGLOBE CORP. – Contrôle qualitatif des matériaux du garage municipal;
  - 4.15 Recommandation de paiement – PR Eautech instrumentation et odeurs - Achat et installation enregistreurs de surverse ;
  - 4.16 Recommandation de paiement – Terrassement Laurent Lelievre Inc. – Clôture du terrain de balle, quartier Pabos Mills ;
  - 4.17 Recommandation de paiement – Peinture Dany Couleur – Toiture PP3-CH ;
  - 4.18 Recommandation de paiement – Groupe Lexis médias Inc. – Publication d'un avis d'appel d'offres ;
  - 4.19 Recommandation de paiement – Entretien Paysager et Déneigement Godin – Nettoyage de la plage Anse à Blondel à Newport ;
  - 4.20 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique 2022-2023 ;
5. PROPOS DU MAIRE-SUPPLÉANT
  6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
    - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **210913.312 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 2021, de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 18 août 2021 et de la séance extraordinaire du 30 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **210913.313 DEMANDE(S)**

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Club le Dynamiques de Newport – Achat d'équipement	700 \$
--	--------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **210913.314 REFINANCEMENT 908 300 \$ - ADJUDICATION**

Date d'ouverture :	13 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 septembre 2021
Montant :	908 300 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 septembre 2021, au montant de 908 300 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN

55 400 \$	1,61000 %
56 700 \$	1,61000 %
57 500 \$	1,61000 %
58 500 \$	1,61000 %
680 200 \$	1,61000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

55 400 \$	1,64000 %
56 700 \$	1,64000 %
57 500 \$	1,64000 %
58 500 \$	1,64000 %
680 200 \$	1,64000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,64000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 400 \$	0,65000 %
56 700 \$	0,85000 %
57 500 \$	1,15000 %
58 500 \$	1,35000 %
680 200 \$	1,50000 %

Prix : 98,55800

Coût réel : 1,78942 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé par madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Chandler accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2021 au montant de 908 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros V-120-2009, V-136-2011, V-125-2010 et V-207-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.315 ABOLITION DU CARACTÈRE DE RUE - LOT 5 645 351**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 160606.115 par laquelle la Ville de Chandler acceptait de vendre au ministère des Transports du Québec (MTQ) le lot 5 645 351 à des fins d'utilité publique et ce, pour une considération de 5 600 \$ ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les signataires autorisés dans ladite résolution :

ATTENDU que ce lot est actuellement classé comme étant un bien public par la Ville ;

ATTENDU qu'il est donc nécessaire de retirer le caractère public de ce lot avant sa vente en faveur du ministère des Transports du Québec ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu ce qui suit :

- Que la municipalité retire de caractère public du lot 5 645 351;
- Que la municipalité autorise l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de non-accès contre le lot 5 645 351, tel que montré au plan préparé par Jean-Louis Leblanc,

arpenteur-géomètre, le 10 juin 2015, sous le numéro 2989 de ses minutes ;

- Que le maire et le directeur général soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler l'acte de vente de même que tout document pertinent requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution ;
- Que les signataires autorisés par la présente résolution remplacent ceux identifiés dans la résolution numéro 160606.115.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.316 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Meggie Ritchie et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2021 représentant des sommes de 1 036 149.88 \$ et de 19 014.13 \$ pour le journal des achats et de 69 414.89 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.317 REFINANCEMENT - CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 908 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite emprunter par billets pour un montant total de 908 300 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
V-120-2009	23 000 \$
V-136-2011	187 700 \$
V-125-2010	132 600 \$
V-207-2018	565 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros V-120-2009, V-136-2011, V-125-2010 et V-207-2018, la Ville de Chandler souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et résolu unanimement ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	55 400 \$	
2023.	56 700 \$	
2024.	57 500 \$	
2025.	58 500 \$	
2026.	59 500 \$	(à payer en 2026)
2026.	620 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-120-2009, V-136-2011, V-125-2010 et V-207-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.318 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION MUNICIPALE 2021**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LER), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral doit être révisée selon les recommandations du président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, et unanimement résolu que ce Conseil et unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l'élection prévue le 7 novembre 2021:

Président d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale	
Secrétaire d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale	
Adjoint président d'élection	Selon le décret pour la confection de la liste électorale	
	<b>Vote par anticipation</b>	<b>Jour du scrutin</b>
Président d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville
Secrétaire d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville
Adjoint président d'élection	Selon le taux horaire de la ville	Selon le taux horaire de la ville
Responsable de salle	20 \$ / heure	20 \$ / heure
Préposé à l'information	18 \$ / heure	18 \$ / heure
Scrutateur	18 \$ / heure	18 \$ / heure
Secrétaire	17 \$ / heure	17 \$ / heure
Commission de révision	19 \$ / heure	19 \$ / heure
Président – TVIE	15 \$ / heure	15 \$ / heure
Membre TVIE	15 \$ / heure	15 \$ / heure
Trésorier	100 \$ par candidat autorisé + 60 \$ par rapport financier d'un candidat autorisé.	
Participation à une séance d'information	Selon le taux horaire du poste déterminé par la présente résolution	
Repas	20 \$	20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.319 PARTICIPATION FINANCIERE - ENTENTE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise la participation financière de la Ville de Chandler à l'entente de développement culturel 2021 de la MRC du Rocher-Percé représentant un montant de 2 000 \$.

Il est également résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville de Chandler tout document concernant les modalités de versement de cette contribution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.320 DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN VIVIER – MARCHÉ BLAIS – EXPERTISE GÉOTECHNIQUE (CCU 21-U-22)**

CONSIDÉRANT Monsieur Jean-Paul Blais, propriétaire du « Marché Blais » a exprimé, en juillet 2021, sa volonté de construire un vivier sur le lot 4 857 166 ;

CONSIDÉRANT qu'un croquis d'implantation, produit par

monsieur Julien Lambert, arpenteur-géomètre, montre qu'il est possible, en respectant une bande de protection de 15 mètres, d'implanter un bâtiment d'au moins 80 pieds x 40 pieds sur le lot 4 857 166, tout en respectant les marges prévues à la grille 2029-R du plan de zonage ;

CONSIDÉRANT que l'article 127 du règlement de zonage 2017-Z-001 prévoit des conditions relatives à la levée de l'interdiction :

*« une expertise géotechnique ou géologique produite par un expert qualifié doit être produite et déposée afin de renseigner sur la possibilité d'autoriser une construction sans que cela présente de danger pour la sécurité des personnes et des biens sur un horizon de 45 ans » ;*

CONSIDÉRANT qu'une expertise géotechnique produite par un la firme Englobe confirme qu'il est acceptable de construire le bâtiment à l'intérieur de la bande de protection jusqu'à la rive définie par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui est de 15 mètres par la rapport à la ligne des hautes eaux naturelles » et que « aucun risque d'érosion ou de mouvement de terrain qui pourrait présenter un danger pour la sécurité des biens et des personnes n'est à prévoir à l'endroit du bâtiment projeté et ce, sur un horizon de 45 ans ».

CONSIDÉRANT que le certificat d'implantation et que les plans et devis sont en préparation et qu'ils seront déposés à la Ville dès qu'ils seront complétés ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent d'accepter la demande de construction d'un bâtiment de type « vivier » sur le lot 4 857 166 jusqu'à la bande de protection de 15 mètres, et ce, **CONDITIONNELLEMENT** aux éléments énumérés ci-dessous :

- Dépôt de plans et devis en bonne et due forme ;
- Dépôt d'un certificat d'implantation produit par un arpenteur-géomètre ;

- Respect de l'ensemble de normes d'urbanisme et des règlements de la Ville de Chandler applicable au projet.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil accepte la construction d'un vivier sur le lot 4 857 166 et ce en respectant les conditions citées par les membres du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.321 VENTE D'IMMEUBLE – 510, RUE JACQUES-CARTIER, QUARTIER CHANDLER – ABROGE LA RÉOLUTION NUMÉRO 210607.220**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à « SERVICES FINANCIERS J.M. INC. », le lot numéro 4 293 870;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de 40 000 \$, plus taxes, le cas échéant ;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par l'acquéreur ;

Que madame Louissette Langlois, maire, et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents, pertinents requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Il est également résolu que cette vente soit soumise aux conditions suivantes :

Que l'acquéreur s'engage à construire sur le lot vendu une construction conforme aux règlements municipaux suivant un permis émis avant le 31 décembre 2022. Le type de construction devra être approuvé par la Ville de Chandler;

Une entente devra intervenir concernant les équipements de la Ville situés actuellement sur le terrain;

L'acquéreur devra maintenir les lieux propres, à la satisfaction de la Ville;

Que dans l'éventualité que l'une ou plusieurs des conditions ci-dessus ne fussent pas respectées, que la Ville pourra reprendre le terrain en remboursant l'acquéreur des coûts correspondants à la

vente de l'immeuble seulement. Tous les autres frais ne seront pas remboursés.

Il est également résolu que la présente abroge la résolution numéro 210607.220

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.322 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES – LA MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT BLANCHE MORIN**

CONSIDÉRANT que la « Maison d'aide et d'hébergement Blanche Morin », a déposé auprès de la Commission municipale du Québec, dans le cadre du processus de révision périodique, des documents dans le but de reconduire la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 308, boulevard Grand-Pabos à Chandler et dont il est le seul utilisateur;

CONSIDÉRANT que La Maison d'aide et d'hébergement Blanche Morin est un organisme à but non lucratif répondant à des critères d'admissibilité de la Commission municipale du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que la Ville de Chandler donne son appui à la demande d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 308, boulevard Grand-Pabos à Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.323 AUTORISATION - OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT – RÉGLEMENT V-240-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 667 627 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LE PROGRAMME TECQ 2019-2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Kim Duffy, directrice du service des finances, à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le programme TECQ 2019-2023 (règlement numéro V-240-2021)

Il est également résolu d'autoriser madame Kim Duffy, directrice du

service des finances, à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.324 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE CHANDLER**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Denis Pelchat qu'à une prochaine séance du conseil, il y aura adoption d'un règlement modifiant le règlement V-231-2020 ayant pour objet de décréter un programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.325 RECOMMANDATION DE PAIEMENT CP NUMÉRO 5 - HABITAT CONSTRUCTION MATANE (91986) INC – CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement du CP-05, tel que recommande par Jean Luc Heyvang, architecte, à HABITAT CONSTRUCTION MATANE (1986) INC., au montant de 324 061.36 \$, toutes taxes incluses, pour la construction d'un nouveau garage municipal.

Il est également résolu que le paiement soit prélevé du règlement d'emprunt numéro V-221-2019 prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.326 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – WSP CANADA INC – PHASE 2 PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 À CHANDLER (NEWPORT ET PABOS MILLS)**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1029150 de WSP CANADA INC., au montant de 59 297.10 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre de la phase 2 : Préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 à Chandler (Pabos Mills et Newport).

Il est également résolu que ce montant soit totalement remboursé à la Ville de Chandler par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.327 SERVICE DE L'EMBELLISSMENT – LOCATION D'UN VÉHICULE**

CONSIDÉRANT le besoin imminent de l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de l'embellissement en raison de la fin vie de celui actuellement en service.

CONSIDÉRANT que cette dépense fait partie du programme triennal d'immobilisations pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville n'aura plus à louer la camionnette d'un employé et payer les frais de déplacement pour son véhicule à même le budget de l'embellissement.

CONSIDÉRANT que le coût de la camionnette s'autofinancera en grande partie sur une durée de vie utile de 10 ans et représente une économie d'environ 3 500 \$ annuellement.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu :

D'AUTORISER madame Kim Duffy, directrice du service des finances, à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, le contrat de location, ainsi que toute convention, entente, engagement s'y rapportant de près ou de loin, le tout suivant les modalités, les conditions et les termes qu'elle jugera à propos d'accepter, et avec toutes les modifications de forme et de substance qu'elle jugera à propos d'y apporter, sa signature constituant une preuve concluante et décisive de son approbation par la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.328 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DUGUAY SANITAIRE INC – PROJET DEK HOCKEY QUARTIER NEWPORT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 5361 de DUGUAY SANITAIRE INC., au montant total de 16 966.03 \$, pour des travaux de démolition préalables à la réalisation de la surface de DEK hockey à l'aréna de Newport.

Il est également résolu que cette dépense soit payé a même le budget prévu au règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.329 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENGLOBE CORP. –  
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DU GARAGE  
MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'autoriser le paiement des factures énumérées ci-dessous à ENGLOBE CORP., pour le contrôle qualitatif des matériaux du garage municipal

<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>
00048215	218.45 \$
00048434	1 682.77 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 901.22 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.330 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PR EAUTECH  
INSTRUMENTATION ET ODEURS - ACHAT ET INSTALLATION  
ENREGISTREURS DE SURVERSE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à PR EAUTECH INSTRUMENTATION ET ODEURS (résolution numéro 210301.094)

<b>Numéro de facture</b>	<b>Total (TTC)</b>
9305	5 351.46 \$
9306	82 108.47 \$
9307	15 429.06 \$
<b>TOTAL</b>	<b>102 888.99 \$</b>

Il est également résolu que le budget proviendra de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2019-2023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.331 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TERRASSEMENT  
LAURENT LELIEVRE INC. – CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE,  
QUARTIER PABOS MILLS**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a octroyé le contrat pour l'installation d'une clôture au terrain de balle molle de Pabos Mills à Terrassement Laurent Lelievre par résolution (210818.290) ;

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout que ce conseil accepte de verser un acompte au montant de 18 913.39 \$, toutes taxes comprises, à TERRASSEMENT LAURENT LELIEVRE INC pour débiter le projet clôture au terrain de balle, quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.332 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PEINTURE DANY COULEUR – TOITURE PP3-CH**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures de PEINTURE DANY COULEUR énumérées ci-dessous pour les travaux de peinture à la station de pompage PP3-CH

<b>NUMÉRO DE LA FACTURE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>
409	8 853.08 \$
410	1 724.63 \$
<b>TOTAL</b>	<b>10 577.71 \$</b>

Il est également prévu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt numéro V-198-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.333 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GROUPE LEXIS MEDIAS INC. – PUBLICATION D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 157518du GROUPE LEXIS MÉDIA INC, au montant total de 527.74 \$, toutes taxes comprises, pour l'affichage de l'avis d'appel d'offre dans le cadre du projet de rénovation partielle de l'aréna de Newport.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt prévu pour la réalisation d'un Dek hockey à l'aréna de Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.334 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ENTRETIEN PAYSAGER ET DÉNEIGEMENT GODIN – NETTOYAGE DE LA PLAGES ANSE À BLONDEL À NEWPORT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture datée du 18/07/2021 au montant de 827.82 \$, toutes taxes comprises, à ENTRETIEN PAYSAGER ET DÉNEIGEMENT GODIN pour le nettoyage de la plage Anse à Blondeil, quartier Newport.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget des projets du quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.335 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS**

**PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 2022-2023**

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Ville de Chandler désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de Chandler prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I, 8 pompiers pour le programme « opérateur de véhicule d'élévation » et de 12 pompiers pour le programme « véhicule électrique et hybride » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et résolu d'autoriser la ville à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité

publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210913.336 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 20h36.

VILLE DE CHANDLER

---

Louissette Langlois  
Maire

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier